



COORDINATION RURALE BOURGOGNE ÉDITION NIEVRE

FLASH D'INFORMATION JUILLET 2024

« Pas de paysans sans prix rémunérateurs »

dixit Jacques Laigneau en 1992

fondateur de la CR nationale

Le cri d'alarme d'un collectif d'éleveurs

Une situation ubuesque pour les éleveurs de La Charité sur Loire :



Le docteur ARNOULT-VEILLAT, vétérinaire depuis des dizaines d'années pour de nombreux éleveurs sur le secteur de La Charité sur Loire et de ses environs (Nièvre et Cher) a averti ses clients qu'elle devait s'absenter quelques temps pour subir une opération chirurgicale.

Or, fin mai, quelle ne fut pas la surprise et l'incompréhension de ces derniers, informés par lettre recommandée, que le cabinet vétérinaire du groupe EVIDENSIA (dont dépend le docteur ARNOULT-VEILLAT), n'assurerait plus le suivi des animaux d'élevage à partir du 1er juillet, préférant se consacrer uniquement aux petits animaux de compagnie.

Le cabinet vétérinaire a donc rompu le contrat du docteur ARNOULT-VEILLAT, pour cause de retraite, alors que cette dernière était volontaire pour continuer son activité, étant le seul vétérinaire rural de proximité sur ce secteur.

L'ensemble des éleveurs suivis par le Docteur ARNOULT-VEILLAT ont donc souhaité élever leurs voix auprès des élus, des syndicats, DSV, GDS, DDCSPP, conseil de l'ordre...afin d'être entendus :

- Pourquoi cet abandon des éleveurs, ce manque de considération, sans se soucier de leur sort et du « bien être » de leurs animaux?
- pourquoi empêcher un vétérinaire rural qui veut poursuivre sa carrière de travailler ?
- Comment peut-on supprimer un poste de vétérinaire sur un secteur sans avoir prévu de remplaçant ?

Ce collectif refuse de perdre leur vétérinaire de proximité. Il refuse d'être dirigé par EVIDENSIA qui ne se préoccupe pas de la réalité et des besoins du terrain. Il refuse de devoir s'adresser à des vétérinaires éloignés, de risquer de perdre des animaux à cause de délais d'intervention deux à trois fois plus importants et de mettre à mal l'élevage Charitois et Berrichon.

Les membres de la Coordination Rurale de la Nièvre apportent leur soutien à l'action menée par **l'ensemble des éleveurs suivis par le Docteur ARNOULT-VEILLAT** .

En effet, le département de la Nièvre manque déjà cruellement de vétérinaires pour assister les éleveurs et respecter le « bien être animal ».

A Château-Chinon, par exemple, les éleveurs ont dû se débrouiller par eux-mêmes pour trouver chacun un vétérinaire qui accepte de se déplacer à plusieurs dizaines de km de sa circonscription, voir hors département;

A ce titre, la CR 58 rappelle que le 03 avril 2023, Marc Fesneau, Ministre de l'agriculture, a consacré un après-midi dans la Nièvre sur la thématique de la "**préservation du maillage vétérinaire**" et "**la lutte contre la désertification vétérinaire**"... Mais qu'en est-il de ses belles paroles? Aucune solution concrète n'a été apportée depuis !

PROTECTION DE NOS CULTURES DE PRINTEMPS



De nombreux dégâts d'Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ou déprédateurs) sur les récoltes de printemps sont à déplorer sur le département de la Nièvre, notamment en ce qui concerne les pigeons et corbeaux. De plus, ces dégâts, particulièrement importants sur les parcelles en cultures de printemps, sont lourds de conséquences pour les agriculteurs, car **non indemnisables et non assurables**.

Certes, pour y remédier, des autorisations de destructions, du 1er avril au 31 juillet, peuvent être accordées aux agriculteurs qui en font la demande auprès de la DDT, sur autorisation individuelle, selon l'article R. 427-6 et l'arrêté préfectoral en vigueur.

Malheureusement, l'occurrence de ces dégâts est de plus en plus forte, notamment durant la période comprise entre les autorisations de tir pour destruction et l'ouverture de la chasse et tout particulièrement sur cultures de tournesols, soja, millet...

En effet, entre le 1er août et l'ouverture de la chasse au mois de septembre, ces volatiles continuent allégrement de se servir dans nos champs et de dégrader (tout particulièrement les tournesols), alors que l'agriculteur n'a plus aucune possibilité de destruction, pour défendre ses cultures et ses revenus.

En 2023, à l'initiative de la CR58, le Préfet avait accepté, à titre expérimental, d'accorder par arrêté prescrivant l'organisation de **chasses particulières**, des dérogations en vertu de l'article L.427-6 du code de l'environnement, en autorisant des agriculteurs, à titre individuel, à détruire et à repousser à tir, de début août jusqu'à l'enlèvement des récoltes, les pigeons et/ou corbeaux présents sur certaines parcelles désignées et géolocalisées (ex : tournesol, millet, sarazin,...), ce qui fut bénéfique pour notre département.

Au vu des résultats encourageants et de la satisfaction des agriculteurs, **la CR58 a sollicité le Préfet pour la reconduction de ce processus à partir du 1er août 2024**.

SITUATION ALARMANTE DE LA FERME NIEVRE

Après une sécheresse 2023 qui a mis à mal la situation de la plupart des exploitations nivernaises, la galère des uns et des autres continue.

Les éleveurs, qui ont rentré leurs troupeaux plus tôt à l'automne, sorti bien tardivement à cause de terrains détrempés, leurs stocks de fourrage a diminué d'autant. Le « bien être animal » est remis en question avec des bêtes perturbées, voir stressées. Les surfaces herbagères sont difficiles, voire impossible à récolter, les stocks sont difficiles à reconstituer, la qualité du fourrage est médiocre et sa conservation mauvaise...

Quant aux céréaliers, pour lesquels le choix des assolements change constamment pour s'adapter au mieux aux situations météorologiques, ils doivent faire face aux retards de levée cumulés, aux re-semis pour cause de pourrissement, de dégâts de volatiles ou de gibier divers sur les cultures,...avec à chaque fois des charges qui augmentent, sans être certains de pouvoir récolter: Cette fin juin certaines productions baignaient les pieds dans l'eau, d'autres ont subi une verse précoce, avec un enherbement et des maladies difficiles à maîtriser, une explosion d'insectes due à l'humidité, ce qui n'engendre pas de bons espoirs de rendements et de qualité.

Le maraîchage, est également fortement impacté, avec des cultures anéanties, des serres inondées, un manque de marchandise qui, pour les maraîchers en vente directe, engendre une perte de clientèle qu'il sera difficile à reconstituer...

Certains **secteurs de vignes** et **des vergers** ont subi la grêle, ...

Les conditions météorologiques chaotiques des saisons 2023-24 ont privé **les abeilles** de fleurs, donc l'accès au pollen, entraînant famine et surmortalité dans les ruches...

Aussi, la CR58 a fait appel au Préfet pour faire remonter ce constat au plus haut niveau de l'Etat, afin qu'il prenne conscience de la gravité de la situation, **procède à la reconnaissance au titre des calamités agricoles et de l'indemnisation de solidarité nationale pour l'ensemble du département de la Nièvre** et mette tous les moyens nécessaires pour venir en aide au plus vite aux agriculteurs en difficultés.

DOSSIERS D'AIDE A LA PROTECTION CONTRE LA PREDATION

Une assistance téléphonique a été mise en place par l'ASP pour le dépôt des dossiers de demande d'aide à la protection contre la prédation. C'est une demande que les services instructeurs (DDT) portaient depuis le début du nouveau dispositif et qui est enfin prise en compte. Elle devrait répondre aux préoccupations des éleveurs quant aux difficultés possibles qu'ils peuvent rencontrer lors du dépôt dématérialisé des dossiers de demandes.



Description du service d'assistance

Le numéro d'assistance et les horaires

- Un numéro de téléphone **gratuit** pour les usagers a été créé.
- Il sera opérationnel dès le **3er juillet** : **09 74 99 74 41**.
- La plage horaire de service est du lundi au vendredi sans interruption de **08h30 à 21h00**.
- Le dernier appel sera pris au plus tard à **20h45**.

La DDT 58 rappelle que la date limite de dépôt des demandes pour cette année est fixée au **31 juillet 2024**.

COORDINATION RURALE REGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE



A l'issue de la première journée passée sur le stand de la Coordination Rurale à la foire comtoise de Besançon, en présence de notre présidente nationale, Véronique Le Floc'h, les membres de la CRUR BFC ont procédé à l'assemblée générale annuelle à Pouilly-les-Vignes. Suite à la partie statutaire, Véronique a pu échanger avec une salle bien remplie, revenir sur les actions menées par la Bourgogne Franche Comté depuis le début d'année, exposer face aux élus et politiques présents toutes les revendications de la CR, que ce soit la transmission de nos exploitations, le stockage de l'eau, un plan d'accompagnement aux changements climatiques, la PAC, les normes, ... Sans oublier « des prix rémunérateurs », la solution à beaucoup de nos problèmes.

Puis elle a encouragé tous les départements à se préparer aux futures élections chambre d'agriculture :

” En route pour une nouvelle agriculture en 2025 ! ”

Il est vrai que les manifestations ont donné un nouveau souffle à la CR régionale, l'augmentation de visibilité a apporté un vent de rencontres, de nouvelles adhésions et une énorme force de motivation, dont une grande partie venant de jeunes agriculteurs. Forte de cet élan et du dynamisme de cette jeunesse, la CRUR BFC, encouragée par la présidente nationale, a donc créé une « **section jeunes CR BFC** »

Elle aura pour missions principales de **défendre et promouvoir les intérêts des jeunes agriculteurs** des départements de la région BFC, mais aussi de **soutenir l'installation** de nouveaux agriculteurs et la **transmission** des exploitations agricoles ...Une relève assurée !

La CR58 encourage vivement les jeunes nivernais à en faire partie !



MSA actualités

Le 12 avril 2024, l'Assemblée Générale de la MSA s'est tenue à Beaune, à laquelle nos élus cantonaux ont pu participer.

Une partie statutaire riche en bilans dont vous trouverez quelques chiffres ci-contre

Quelques changements ont été annoncés concernant l'administration de la MSA :



Jean-François Fruttero, 52 ans, producteur de vins de Bergerac sur 45 ha à Sadillac en Dordogne, a été élu à la présidence de la Caisse Centrale de MSA le 4 avril. Il succède à Pascal Cormery, qui a exercé deux

mandats à la tête de la MSA.



Anne-Laure Torrèsin a été nommée directrice générale de la Caisse centrale de la MSA par le conseil d'administration de la CCMSA du 05/12/23, présidé par Pascal Cormery, à compter du 1er avril 2024.

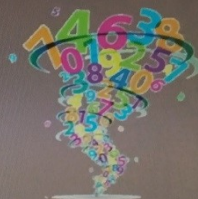


Enfin, **Dominique Bossong**, actuel président de la MSA Bourgogne a annoncé lors de cette AG qu'il ne se représentera pas lors du renouvellement de la présidence suite aux prochaines élections MSA.

Il a insisté sur l'importance de ces futures élections d'élus cantonaux et encouragé aux candidatures, une façon d'agir au plus près du terrain auprès de tous les ressortissants MSA, des plus jeunes aux plus âgés.

La MSA Bourgogne en 2023, c'est...

- ❖ Plus de **4 M** d'actes de liquidation.
- ❖ **2,2 M** de visites sur notre site Internet.
- ❖ **1,4 M** de connexions sur les espaces privés.
- ❖ **243.000** contacts de proximité.
- ❖ **278.000** courriers reçus.
- ❖ **1 action / jour** dans les territoires ruraux.
- ❖ Près de **499.000** mails ou SMS adressés.
- ❖ **422.000** courriers adressés dont 1/3 par envoi électronique.
- ❖ **57.000** utilisations de SEL pour dépôts de documents sur les espaces privés.
- ❖ Plus d'**1 Md €** de prestations versées pour **519 M €** de cotisations et contributions légales gérées



Et tout cela réalisé par : **491 salariés, 692 délégués et 40 administrateurs.**

Les cotisations et contributions gérées

	2022	2023	Évolution
Cotisations Salariés	194.171.356 €	201.189.595 €	+ 3,61 %
Cotisations Non Salariés	99.435.382 €	118.304.163 €	+ 18,98 %
Contributions	182.575.093 €	199.852.927 €	+ 9,46 %
Total cotisations et contributions légales	476.181.831 €	519.346.685 €	+ 9,06 %
Cotisations conventionnelles	115.524.489 €	119.337.767 €	+ 3,30 %

Les prestations versées

	2022	2022	Évolution
Santé	347.848.773 €	361.518.599 €	+ 3,93 %
Famille	78.407.695 €	77.952.853 €	- 0,58 %
Retraite	557.939.518 €	568.215.194 €	+ 1,84 %
Accident du travail	20.844.581 €	20.939.758 €	+ 0,46 %
Total prestations légales	1.005.040.566 €	1.028.626.404 €	+ 2,35 %
Prestations d'assurance complémentaire	11.905.345 €	12.279.527 €	+ 3,14 %



Merci de faire connaître ce bulletin à vos voisins ou amis

Mr, Mme, Melle, GAEC, EARL, SCEA.....

Production Principale :annexes :

Adresse :

tel : fax : mail :

Adhère à la CR58 pour un montant de 45€ (ou plus si vous le désirez)

Ci-joint un chèque de :€ n°

A l'ordre de la CR58 et adressé à Lydie DENEUVILLE – Le Chaumont – 58 160 CHEVENON

Abonnement au CR Bourgogne infos éditions Nièvre : 4 € / an (compris dans l'adhésion)